

dents ont souscrit, par l'entremise de la fédération des assureurs du Canada, plus d'argent pour un seul programme, celui de la formation des conducteurs de voiture, que le gouvernement du Canada. Un autre ministère de l'État a consacré près de \$100,000 à la réalisation d'un film sur le ballet. Il va sans dire, monsieur le président, que toutes ces choses ont leur utilité, mais, la subvention accordée à la Conférence de la sécurité routière est loin de soutenir la comparaison.

J'ai mentionné que 5,000 personnes avaient perdu la vie l'année dernière sur nos routes; n'oublions pas non plus que 160,000 ont été blessées et dans bien des cas, sont restées invalides. Sur le plan économique, le bilan des accidents de la route au Canada, l'année dernière, s'établit à environ quatre milliards de dollars.

Il me tarde que le gouvernement examine très sérieusement tous les aspects de ce problème. Il est tenu, à mon avis, de prendre des mesures immédiates. Les Canadiens attendent une initiative agressive et elle doit venir de haut. Comme exemple, qu'il me soit permis de relater ce qui m'est arrivé à la dernière session. J'ai posé deux questions sur la sécurité des voitures. J'en avais inscrit une au *Feuilleton* et j'ai posé l'autre à l'ordre du jour. On a répondu aux deux le même jour et elles figurent donc au compte rendu du 16 juin. Voici celle du *Feuilleton*:

Le gouvernement a-t-il considéré la possibilité d'adopter une mesure législative prévoyant l'obligation de munir les automobiles vendues au Canada de tous les dispositifs de sécurité généralement reconnus comme pratiques et efficaces?

Le ministre de l'Industrie (M. Drury) a répondu à la question. Voici ce qu'il a dit:

Je dois signaler qu'il incombe aux gouvernements provinciaux de rédiger et d'appliquer les règlements visant les normes de fonctionnement des véhicules automobiles. Un travail considérable a déjà été effectué par divers groupements en vue de déterminer la façon d'améliorer les modèles ou la construction des véhicules afin d'en arriver à une plus grande sécurité de nature à aider à la préparation d'un code de sécurité. Il faudrait, naturellement, obtenir le consentement des provinces avant d'établir un code uniforme de sécurité pour les véhicules automobiles. Le ministère de l'Industrie serait heureux de collaborer avec les provinces à la préparation de ce code.

Maintenant, monsieur l'Orateur, vu qu'il avait été tant question des provinces dans cette réponse, j'ai pris la liberté d'écrire à chaque ministre compétent en matière de circulation routière dans sa province, pour lui demander son opinion sur la question. Évidemment, j'ai joint à ma lettre un exemplaire du *hansard* du 16 juin. Avant la prorogation du Parlement, j'avais reçu des réponses de six provinces qui se montraient disposées à appuyer toute mesure progressiste visant à ac-

croître la sécurité sur nos grandes routes. À la suite de ces réponses, je ne pouvais plus douter que toute initiative du gouvernement fédéral serait bien accueillie. En fait, plusieurs provinces ont indiqué dans leurs récents discours du trône qu'elles amélioreraient leurs lois sur la circulation. Voici des extraits d'articles de journaux concernant les discours du trône, en commençant par l'Ontario:

L'Ontario va presque tripler le nombre de contrôles obligatoires de sécurité cette année, en vue de réduire le taux de mortalité sur les routes, a-t-on annoncé mardi dans le discours du trône.

Le gouvernement a promis de soumettre les voitures à une inspection obligatoire à 80 endroits «mobiles», soit 48 de plus qu'en 1965.

Au lieu d'adopter des endroits fixes que les automobilistes peuvent éviter facilement, les voies mobiles servent aux contrôles de sécurité seront transportées dans des camions qui se déplaceront constamment.

Le sous-ministre des Transports M. A. G. MacNab dit que le programme accéléré s'étendra à toute la province.

Comme l'automobiliste ne saura ni l'heure ni l'endroit de la vérification, nous espérons que tous les automobilistes maintiendront leurs voitures en meilleur état, a-t-il dit.

Puis, de la Colombie-Britannique:

Le gouvernement de la Colombie-Britannique prévoit une loi sur la vérification obligatoire des automobiles afin d'éliminer des routes les conducteurs dont les facultés sont amoindries.

Il projette aussi une commission royale d'enquête sur l'assurance-automobile.

Le discours n'a pas dit comment on s'occuperait des conducteurs dont les facultés sont amoindries. Mais on apprend de source autorisée que la loi fixera une teneur en alcool dans le sang au-delà de laquelle le conducteur ne pourra plus conduire. Le poids de la preuve reposera sur le chauffeur et il devra démontrer, par une épreuve quelconque, qu'il n'est pas en état d'ivresse. La nature de l'épreuve n'a pas été révélée.

La conférence annuelle du Conseil canadien de la sécurité routière aura lieu à Calgary au mois de mai. C'est le moment logique que pourraient choisir les gouvernements fédéral et provinciaux pour lancer une campagne de sécurité routière qui grouperait toutes les personnes et organisations intéressées, en vue de faire des progrès réalistes vers une plus grande sécurité routière. Cependant, il me semble que le gouvernement doit prendre une mesure importante avant cette conférence, soit solutionner le problème de l'alcoolisme en adoptant une modification au Code criminel qui rendrait l'alcoolémie obligatoire.

La statistique prouve qu'au moins 50 p. 100 de tous les accidents de la route sont directement causés par une personne sous l'influence de l'alcool. Nombre de gens bien en vue sont très sensibles à ce problème et voici certaines des pensées qu'ils ont exprimées par suite de leurs délibérations. Voici les idées de M. George B. McClellan, commissaire de la GRC:

Où sont les droits civils de la famille dont le soutien a été tué par quelque personne abrutie par